

Geoffroy Jean-luc

**36, impasse de la Martinière
73000 Bassens**

**Madame Gardelle Tania
Monsieur Gardelle Flavien
36 impasse de la Martinière
73000 Bassens**

Le 25 octobre 2019

Objet : Congé pour reprise et travaux de réhabilitation et d'isolation

Lettre LRAR.

Madame, Monsieur,

Je soussigné Jean-Luc Geoffroy bailleur de l'appartement situés 36 impasse de la Martinière 73000 Bassens ai le regret, conformément à l'article 25-8 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 et au contrat de location conclu le 18/02/2015 de vous délivrer congé à la date du 18/02/2020 à laquelle vous devrez avoir libéré les lieux, m'avoir rendu les clés, et satisfait à l'établissement de l'état des lieux de sortie.

Toutefois, conscient que cette période n'est pas la plus propice pour déménager, avec une fille scolarisée, nous pourrions apporter un avenant à ce congé, signé avant la date du 08/01/2020, qui porterait l'échéance définitive au 18/04/2020

Ce congé est motivé par mon intention de reprendre ce logement pour réaliser une extension à mon logement et pour réaliser des travaux d'isolation au niveau de la toiture et des huisseries.

Le délai de préavis, de trois mois minimum, commence à courir le jour de la réception de la présente lettre recommandée. Si vous quittez les lieux avant l'expiration de ce délai, vous ne serez redevable des loyers et des charges que pour la période où vous aurez effectivement occupé les lieux.

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Jean-Luc Geoffroy

Le 25 octobre 2019

